

**SYNDICAT MIXTE D'IRRIGATION ET DE MISE EN VALEUR DU FOREZ**-----  
siège : Sous-Préfecture de MONTBRISON  
-----**Boîte Postale 181 - 42604 MONTBRISON Cedex****Téléphone : 04 77 96 10 39 - Télécopie : 04 77 58 83 08 - Email : contact@smif42.fr****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****Séance ordinaire du 23 FEVRIER 2023****OBJET DE LA DELIBERATION : RESTRUCTURATION DES INSTALLATIONS UZORE  
REALISATION D'UN EMPRUNT COURT TERME AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE**

Le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les membres du Comité Syndical en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

2°) Que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Comité, a été adoptée à l'unanimité des votants.

3°) Que le nombre de membres du Comité Syndical en exercice au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait 10 membres présents et 6 membres représentés par pouvoir accordé, soit au total **16 membres votants** à savoir :**Présents :**

1-	<b>M. BONNEFOY Jean-Yves, Président</b>	10-	<b>M. VERNET Gérard</b>
2-	<b>Mme BROSSE Chantal</b>	11-	
3-	<b>M. CHAZAL Jacques</b>	12-	
4-	<b>M. DALBEGUE Gérard</b>	13-	
5-	<b>M. FRECON Laurent</b>	14-	
6-	<b>M. FRECON Sébastien</b>	15-	
7-	<b>M. REBOUX Georges</b>	16-	
8-	<b>M. REVEILLE Yves</b>	17-	
9-	<b>M. SANIAL Jean</b>	18-	

**Absents avec excuses : Mme DARFEUILLE Marianne - M. OGIER Yvan**

**Absents représentés :** Mme BRUEL Nicole donne pouvoir à Mme BROSSE Chantal  
M. CHARRETIER Nicolas donne pouvoir à M. FRECON Laurent  
M. COUCHAUD Patrice donne pouvoir à M. REBOUX Georges  
M. FRECHET Daniel donne pouvoir à M. BONNEFOY Jean-Yves  
M. LARDON Eric donne pouvoir à M. BONNEFOY Jean-Yves  
M. PALIARD Rambert donne pouvoir à Mme BROSSE Chantal

**Secrétaire élu pour la durée de la session : M. REBOUX Georges**

Il est rappelé que par délibérations du 25 janvier et 11 mars 2022, le Comité a fixé l'enveloppe de l'opération de restructuration des installations Uzore à 5 710 000 € HT. et le coût prévisionnel des travaux à 5 300 000 € HT. Le montant des subventions à ce jour est évalué à 3 927 412 €.

Par conséquent, il est nécessaire de devoir contracter auprès de la Caisse d'Epargne LOIRE-DROME-ARDECHE un prêt à court terme, aux conditions de cet établissement, soit un emprunt de 2 000 000 euros sur 24 mois à compter de la signature du contrat de prêt par le prêteur (18 mois à compter de la date de point de départ en amortissement fixé à 6 mois après la date de signature du contrat par le prêteur), dans l'attente des subventions. Ce prêt portera intérêt au taux de 3,39 %.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200314-20230223-C02-20230223-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/02/2023

Affichage : 28/02/2023

Certifié exécutoire par le Président compte-tenu de sa réception en Préfecture et de sa publication aux dates susvisées

La base de calcul des intérêts est exact/360.  
Le remboursement du capital est in fine et les échéances d'intérêts trimestrielles.  
Les frais de dossier sont de 0,10% du montant de financement.

L'Emprunteur aura la possibilité d'effectuer à son gré, pour tout ou partie, le remboursement des fonds mis à disposition sans pénalité ni indemnité.

Ouï, cet exposé et après avoir délibéré, le Comité du S.M.I.F. décide :

- de réaliser auprès de la Caisse d'Epargne LOIRE-DROME-ARDECHE un emprunt de 2 000 000 euros sur 24 mois aux conditions de cet établissement ci-dessus exposées,
- d'autoriser et de déléguer son Président pour signer toutes les pièces se rapportant à cette décision.

**COPIE CERTIFIEE CONFORME**  
**A MONTBRISON, le 23.02.2023**

Le Président du S.M.I.F.,  
**Jean-Yves BONNEFOY**

